



Séparation de concubin libre avec enfant

Par **lila 181**, le **29/05/2012** à **09:21**

Bonjour,

Mon concubin me quitte, je suis femme au foyer sans revenu depuis 2009, pas droit au chômage, quand au rsa entre 3 et 12 semaines d'attente avant réponse car je suis belge, mon concubin à donné le renon du bail qui était à son nom seul pour le 30 juin 2012 donc serais SDF. Il est belge aussi.

Pour que je ne sois pas SDF je dois rentrer en belgique dans ma famille, mais il me menace de ne plus voir mon fils né ici en France en 2009, si je rentre.

Mon but n'est pas de separer notre fils de son père mais de moi non plus.

Mais en me quittant mon conjoint, me laisse sans toit, sans travail, bientôt sans internet, sans famille et sans amis et peut etre même sans electricité car je ne peu pas payé.

Puis-je rentré en belgique avec mon fils et demander une garde alternée entre la france et la belgique?[s]/[s]

Par **pat76**, le **29/05/2012** à **18:59**

Bonjour

Le père a reconnu l'enfant donc il devra si il vous quitte, verser une pension alimentaire.

Prenez contact de toute urgence avec les services sociaux de la mairie de la ville au vous habitez et ensuite auprès du Juge des affaires familiales au Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Vous êtes de nationalité Belge donc vous appartenez à l'Union Européenne et êtes en droit de bénéficier des Lois françaises.